



## **SECRETARIAT DU VICE-PREMIER MINISTRE**

### **Cellule Presse et Communication**

DIDIER REYNDERS, Vice-Premier Ministre et Ministre des Finances, en charge des assurances, se réjouit de l'adoption par le Sénat, aujourd'hui, de la loi sur l'assurance hospitalisation.

Cette loi met un terme à l'insécurité juridique née de la loi dite "loi Verwilghen" (20 juillet 2007). Certains assureurs (minoritaires sur le marché) ont manifestement profité des failles de cette loi pour obliger leurs assurés - et particulièrement les plus âgés d'entre eux - à souscrire à des contrats plus chers. En outre, cette loi avait échoué à mettre un terme aux rattrapages tarifaires pratiqués sur le marché.

La loi votée aujourd'hui permet à certains principes essentiels de se concrétiser. Elle consacre bien sûr le droit à vie à un contrat d'assurance ainsi que le droit à continuer individuellement un contrat collectif (par exemple, en cas de départ à la pension).

La loi constitue une avancée importante dans la protection des assurés. Un arrêté royal sera pris dans la foulée, qui crée un mécanisme d'indexation. L'évolution des coûts réels d'hospitalisation balisera désormais strictement toute possibilité d'augmentation de primes. La concurrence entre assureurs sera préservée, mais ces derniers ne pourront plus pratiquer de rattrapages tarifaires.

Pour Didier Reynders, des principes identiques doivent aussi protéger et bénéficier aux affiliés des mutualités qui ont souscrit à leurs assurances complémentaires. C'est ce qu'il s'attachera à réaliser, conjointement avec la Ministre de la santé, dans le cadre d'un projet de loi mettant à niveau les produits des mutualités avec les assurances privées. Dans ce cadre, il faudra aussi envisager d'individualiser les réserves constituées au fil du temps grâce

Enfin, Didier Reynders a souhaité que les assureurs s'engagent à ce que tout assuré qui en fait la demande, puisse bénéficier d'une proposition alternative explicite plus abordable financièrement. Cet engagement doit aussi valoir pour les personnes qui ont résilié ces derniers mois leur assurance hospitalisation et ce, sans formalités ou période d'attente.

Le Ministre, qui a rencontré début de ce mois Christian Defrancq et Philippe Colle (Assuralia), se réjouit du code de conduite signé à cette occasion.